



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
29 janvier 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 44^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 avril 2006, à 10 heures

Président : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Saha

Sommaire

Organisation des travaux

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-29476 (F)



La séance est ouverte à 10 h 45.

Organisation des travaux

1. **M. Wide** (Directeur de cabinet, Bureau du Président de l'Assemblée générale) dit que le Bureau du Président de l'Assemblée générale a reprogrammé plusieurs réunions de l'Assemblée générale réunie en plénière pour que la Cinquième Commission dispose de services de conférence après la date prévue pour la fin de ses travaux de la première partie de la reprise de la soixantième session et qu'elle puisse examiner le rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692 et Corr.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/60/735 et Corr.1). Après avoir indiqué les dates auxquelles ces services seront disponibles au cours des deux semaines à venir, il engage la Commission à commencer dès que possible l'examen des questions de fond découlant du rapport afin de ne pas perdre de temps à discuter de points de procédure qui ont déjà fait l'objet d'un débat exhaustif.

2. Le Président dit que ces informations seront prises en compte par le Bureau lorsqu'il se réunira pour examiner le programme de travail de la Commission plus tard dans la matinée.

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Point 128 de l'ordre du jour : des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale (A/60/692 et Corr.1 et A/60/735 et Corr.1)

3. **Le Président** rappelle que le Président de l'Assemblée générale a informé l'Assemblée, à sa 75^e séance plénière, que le rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations

Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692 et Corr.1) et le rapport correspondant du CCQAB (A/60/735 et Corr.1) seraient présentés à la Cinquième Commission le lundi 3 avril 2006 et que ces rapports seraient publiés à nouveau au titre des points 118 (Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions), 122 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies), 124 (Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007), 128 (Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies), 129 (Gestion des ressources humaines) et 136 (Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies) de l'ordre du jour. Le Président de l'Assemblée générale a prié la Commission de terminer l'examen de ces rapports et d'en rendre compte dès que possible, avant le 18 avril 2006, pour permettre au Secrétariat d'établir d'ici à mai 2006 un rapport complet et détaillé qui sera présenté à la Commission pour examen.

4. **M. Malloch Brown** (Vice-Secrétaire général), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692 et Corr.1), se dit conscient que la mise en œuvre des propositions de réforme formulées par le Secrétaire général nécessitera une entente et une confiance solides entre les États Membres et l'administration. Leur coopération en vue du règlement des problèmes soulevés par le rapport est cruciale pour l'avenir de l'Organisation. Le Vice-Secrétaire général note avec satisfaction que le Comité consultatif a demandé des informations complémentaires sur bien des propositions contenues dans le rapport, mais qu'il n'a pas exprimé d'opposition à l'orientation générale du document.

5. Le Vice-Secrétaire général réitère que le rapport est de nature stratégique et qu'il élabore une vision de l'Organisation pour les années à venir. Certains ont été déçus que les propositions ne soient pas plus détaillées, mais l'administration a estimé qu'il devait d'abord y avoir accord sur l'orientation des réformes. L'idée principale qui sous-tend le rapport est que l'Organisation est devenue trop grande pour son modèle d'activité actuel. L'ONU de 2006 est bien plus complexe, diversifiée et dynamique qu'elle ne l'était par le passé. Malheureusement, et même après plusieurs tentatives de réforme successives, elle

demeure entravée par des mécanismes institutionnels, des politiques de gestion des ressources humaines et des règlements financiers archaïques qui, associés à un investissement insuffisant dans des domaines tels que la formation et l'informatique, empêchent les fonctionnaires de faire leur maximum en dépit de leurs efforts héroïques.

6. Certains ont relevé avec préoccupation que le rapport offrait des avis non sollicités sur la question de la gouvernance, mais qu'il en dit moins sur celle de la responsabilité. M. Malloch Brown tient à souligner qu'un rapport séparé va être présenté sur la question du contrôle, qui est tout aussi important pour l'administration que pour les États Membres. De toute évidence, il faut en faire plus pour veiller à ce que les dirigeants soient réellement responsables de leurs résultats devant les États Membres. Le rapport repose sur une proposition de partenariat stratégique : si le Secrétariat est doté des moyens de remplir sa mission, les États Membres pourront en contrepartie disposer d'outils plus performants pour juger les résultats du Secrétariat et lui demander des comptes. Il revient bien entendu aux États Membres de proposer ce marché.

7. Comme le souligne le rapport, le budget des opérations de maintien de la paix et le nombre de soldats déployés ont quadruplé depuis 1998, tandis que les ressources du Secrétariat ont doublé. Aujourd'hui, le personnel civil sur le terrain est deux fois plus nombreux que le personnel du Secrétariat. Cette évolution fondamentale de la nature et du lieu des activités de l'Organisation est reflétée dans le rapport. Les recommandations qui y sont formulées, axées sur la direction de l'Organisation, les ressources humaines, les finances et les achats, les technologies de l'information et la gouvernance, visent à renforcer la réalisation des objectifs opérationnels sur le terrain. Toutefois, le rapport fait également état du rôle moteur crucial du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et de l'importance du travail normatif qui y est accompli. Les propositions qui touchent aux accords contractuels ne visent pas à réduire les avantages du personnel du Siège, mais bien à harmoniser les conditions de service et à mettre fin au statut de seconde zone du personnel hors Siège. En outre, la perspective d'une Organisation plus souple ne se limite pas aux activités sur le terrain. Au Secrétariat, par exemple, il s'agit d'offrir à un plus grand nombre d'agents des services généraux la possibilité d'obtenir un poste d'administrateur. Cependant, aucune de ces

réformes ne pourra être menée à bien sans une plateforme informatique et de communication plus solide.

8. Le Vice-Secrétaire général souligne que le document dont la Commission est saisie n'est pas un rapport de réduction des dépenses qui vise à éliminer les programmes ne répondant pas à tel ou tel objectif politique. Bien au contraire, il préconise des dépenses d'environ 275 millions de dollars par an pour l'harmonisation des conditions de service et un investissement d'environ 120 millions de dollars dans les technologies de l'information et de la communication. Il faudra cependant compenser une partie de ces dépenses, notamment par l'externalisation ou la relocalisation de certaines activités dans des bureaux hors Siège. Les propositions de cette nature sont limitées et, à l'heure actuelle, l'administration ne cherche qu'à en analyser les coûts et les avantages. Des économies considérables pourraient aussi être réalisées dans le domaine des achats.

9. Prises dans leur ensemble, les réformes visent à créer une Organisation qui soit capable de répondre avec plus de souplesse et d'efficacité aux crises, aux conflits et aux problèmes de développement à l'échelle mondiale, qui propose un type de contrat unique à son personnel, qui s'appuie sur des systèmes d'organisation du travail intégrés et sur une gestion financière simplifiée et plus transparente et dont les dirigeants auront bénéficié de possibilités de formation plus étendues et été sélectionnés conformément aux principes d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes et d'une répartition géographique équitable. Il faut espérer que les États Membres, lorsqu'ils examineront le rapport à la loupe, ne prndront pas de vue cette ambition centrale.

10. La Commission a commencé son examen détaillé du rapport plus tôt que prévu. Le document a été élaboré après une réflexion et des analyses approfondies et l'administration est prête à en défendre le contenu. Les questions des délégations recevront des réponses aussi précises que possible, mais le Secrétariat a besoin de temps pour établir les rapports détaillés demandés par le Comité consultatif et certaines incertitudes entourant la gestion des ressources humaines ne pourront être levées qu'après les consultations avec le personnel qui se tiendront en mai et en juin. Des informations sur ces points de la réforme seront fournies dans un rapport distinct qui sera publié en septembre 2006.

11. **M. Saha** [Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)] dit qu'en rédigeant son rapport (A/60/735), le Comité consultatif était avant tout soucieux de faciliter le travail de l'Assemblée générale. Aux paragraphes 7 et 8 de son rapport, le Comité a notamment demandé au Secrétaire général d'établir d'ici au début du mois de mai 2006 un rapport d'exécution détaillé indiquant les mesures et les ressources qui seront nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

12. Le CCQAB a également demandé au Secrétaire général d'inclure un rappel des propositions antérieures semblables, une évaluation de l'impact de réformes antérieures et des réformes en cours, une définition du principe de responsabilisation et les modalités de son application dans le cadre des propositions, et des informations concernant le rendement de l'investissement et le calendrier de mise en œuvre prévu. Des précisions sur les propositions relatives aux ressources humaines devraient être présentées dans le rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale en septembre 2006.

13. Le rapport du Comité consultatif porte également sur différentes propositions dont l'Assemblée générale souhaitera peut-être tenir compte. Un grand nombre de propositions semblent être du ressort du Secrétaire général en tant que chef de l'administration et ne nécessitent donc pas l'approbation des organes délibérants, tandis que d'autres devront être examinées par le successeur du Secrétaire général actuel. Le Comité consultatif s'est efforcé de faire clairement la distinction entre ces deux catégories. Les questions qui touchent ses propres travaux et ceux de la Cinquième Commission devraient être étudiées directement par l'Assemblée générale.

14. En ce qui concerne la proposition de faire passer le montant du Fonds de roulement de 100 à 250 millions de dollars, le Comité consultatif a été informé, alors que son rapport était terminé, que le chiffre de 100 millions de dollars représentait environ 7,5 % du budget en 1981 mais n'en représentait plus que 2 % actuellement. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation du Comité consultatif tendant à ce qu'un rapport détaillé soit soumis en mai, celui-ci présentera ses propres observations et recommandations dès que possible par la suite.

15. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le

Groupe a accepté le 18 avril 2006 comme date limite pour la soumission du rapport de la Commission à l'Assemblée générale, à l'insistance de l'Union européenne, des États-Unis, du Japon, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui craignaient que les réformes ne soient abandonnées ou retardées *sine die* si le rapport du Secrétaire général était présenté à la Commission. Il s'étonne donc que les travaux de la Commission soient maintenant retardés. M. Kumalo remercie le Président de l'Assemblée générale, qui a tout fait pour permettre la tenue de séances supplémentaires. L'échéance fixée risque cependant de ne pas être respectée, puisqu'il reste des jours pendant lesquels la Commission ne disposera pas de services de conférence. Si tel est le cas, ce n'est pas le Groupe qui doit en être tenu responsable mais les délégations qui ont demandé une date limite avec insistance. M. Kumalo est las d'entendre le Groupe être accusé de ralentir les travaux de la Commission, alors que ces retards sont le fait de délégations qui attendent des instructions qui n'arrivent jamais. Le Groupe, pour sa part, est prêt à examiner la teneur du rapport dès à présent et à travailler jour et nuit si nécessaire.

16. Le Groupe appuie vigoureusement les efforts en cours pour réformer l'Organisation des Nations Unies. Sa position est fondée sur un principe fondamental : la nature intergouvernementale de l'Organisation doit être défendue. Les États Membres ont tous intérêt à ce que l'Organisation soit mieux à même de répondre aux besoins actuels de leur population. Il est donc essentiel que les vues de chacun, et pas seulement celles des États les plus riches et des plus puissants, soient prises en compte. La légitimité et la pérennité des réformes dépendront de l'appui que leur apporteront les États Membres et les fonctionnaires du Secrétariat qui consacrent leur vie à l'Organisation. Les réformes doivent avoir pour objectif de renforcer la capacité de l'Organisation d'exécuter efficacement ses mandats, de la rendre encore plus comptable aux États Membres, mieux à même de servir leurs intérêts communs et plus réactive dans les domaines prioritaires qu'ils auront définis ensemble. En outre, l'ONU doit être en mesure de recruter et de conserver du personnel qualifié qui soit à l'image du caractère international de l'Organisation.

17. Les participants au Sommet mondial de 2005 sont convenus que le développement, les droits de l'homme, la paix et la sécurité se renforçaient mutuellement et

ont réaffirmé leur volonté de s'attaquer aux nombreux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée en rendant l'Organisation des Nations Unies plus forte. Il serait illusoire de penser que l'Organisation atteindra les objectifs ambitieux définis par les États Membres dans la limite des ressources existantes. Aussi, le Groupe accorde-t-il une importance particulière à l'octroi de fonds supplémentaires pour régler les problèmes de développement et favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

18. Dans le Document final du Sommet mondial, le Secrétaire général a été prié de formuler des propositions tendant à faire avancer les réformes en cours. Par la suite, les États Membres ont adopté plusieurs mesures visant à réformer le Secrétariat et à renforcer l'obligation qu'il a de leur rendre des comptes. À cet égard, le Groupe a appuyé la création d'un Bureau de la déontologie, l'élaboration d'une politique de protection des personnes qui dénoncent des abus, le renforcement des capacités d'audit et des moyens d'enquête internes de l'Organisation et l'examen des dispositifs de contrôle et du cadre de responsabilisation du Secrétariat, et il est heureux de l'occasion qui lui est donnée de s'atteler aux tâches restantes.

19. La réforme est un processus permanent. Les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général doivent donc exploiter les aspects positifs des mesures de réforme existantes. Le Groupe aurait préféré que la Commission entame dès à présent l'examen approfondi des propositions, mais il comprend que le Secrétariat ait besoin de plus de temps pour élaborer les rapports détaillés demandés par le Comité consultatif. Il appuie sans réserve cette demande, puisque ces rapports permettront de veiller à ce que les propositions soient bien pensées et rationnelles et tiennent compte de l'interdépendance des questions. Les propositions devraient également refléter le caractère unique de l'Organisation des Nations Unies.

20. La Commission doit achever ses consultations et adopter une résolution sur le rapport dans les meilleurs délais. Le Groupe serait donc reconnaissant au Bureau de préparer un programme de travail provisoire pour examen par la Commission à sa prochaine séance officielle. Le programme de travail pourrait être gardé à l'étude afin de tenir compte du progrès des négociations.

21. **M. Drogenik** (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, ainsi que le rapport du Comité consultatif, qui est concis et équilibré. Le Comité consultatif a fait remarquer avec raison que certains sujets, en particulier les propositions relatives à la gouvernance, devraient faire l'objet d'une décision de principe de l'Assemblée générale et non d'un examen technique par un organe d'experts.

22. L'Union européenne est également d'accord avec l'observation générale du Comité consultatif selon laquelle une discussion plus approfondie exige des informations plus détaillées. Elle attend avec intérêt la publication du rapport d'exécution, prévue en mai 2006, et note que certaines propositions relèvent de l'autorité du Secrétaire général et peuvent être mises en œuvre sans avoir été examinées par l'Assemblée générale. L'accent devrait être mis davantage sur la responsabilité, et les propositions relatives aux ressources humaines devraient être présentées rapidement. L'Union européenne est prête à travailler avec tous les États Membres afin de déterminer comment contribuer aux consultations de l'Assemblée. La forme de cette contribution – une résolution ou lettre du Président – dépendra entièrement des progrès accomplis. Mais quoiqu'il en soit, l'important est de présenter des analyses et des recommandations à l'Assemblée générale.

23. Rappelant que le Président de l'Assemblée générale a demandé à la Commission de clore ses délibérations sur la question et de soumettre un rapport d'ici au 18 avril 2006, le représentant de l'Autriche dit que ce rapport devrait être présenté dès que possible. La Commission a été informée que des services de conférence seraient mis à sa disposition au cours des deux prochaines semaines et que tout serait fait pour que des services supplémentaires puissent lui être fournis. L'Union européenne se félicite de ces efforts et les appuie sans réserve.

24. En l'absence d'un rapport d'exécution détaillé, l'Union européenne n'est pas pleinement convaincue qu'il soit nécessaire d'entamer un débat approfondi et prolongé. Le rapport du Secrétaire général est intéressant et important, et l'Union européenne s'élève contre tout propos insultant ou toute tentative de semer la discorde au sein de la Commission. Tous les membres de la Commission doivent s'efforcer de rétablir un climat de confiance et de coopération, et

l'Union européenne est toute disposée à s'y employer afin que les négociations aboutissent.

25. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) dit que le rapport du Secrétaire général est important et qu'il mérite un examen attentif et une décision rapide de la part des États Membres. Ce rapport traite longuement de questions cruciales pour l'amélioration de la gestion et le renforcement de la responsabilité. À bien des égards, les mesures proposées s'inscrivent dans le droit-fil des dispositions relatives à la responsabilité et au contrôle contenues dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

26. Le Comité consultatif a identifié 23 initiatives clefs proposées par le Secrétaire général et a recommandé que la Cinquième Commission en examine 14. Les États-Unis comptent bien que la Commission examinera rapidement ces 14 initiatives avant l'échéance du 18 avril 2006 fixée par le Président de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif a également recommandé que l'Assemblée examine plusieurs autres propositions en séance plénière, et les États-Unis espèrent qu'elle entreprendra cet examen sans tarder.

27. Enfin, le CCQAB a estimé que le Secrétaire général pouvait donner suite à sept recommandations qui étaient de son ressort. Les États-Unis prient instamment le Secrétaire général de le faire au plus vite et demandent au Vice-Secrétaire général de bien vouloir faire part de leurs attentes au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires du Secrétariat chargés de la mise en œuvre de ces initiatives. La Commission devrait approuver les conclusions et les recommandations du Comité consultatif, et les États-Unis attendent avec intérêt le deuxième rapport d'exécution du Secrétaire général.

28. **M^{me} Skåre** (Norvège) dit que l'appui résolu de la Norvège à l'Organisation des Nations Unies est la pierre angulaire de la politique étrangère de son pays depuis la création de l'Organisation. La Norvège contribue de façon régulière à l'action de l'Organisation des Nations Unies, tant sur le plan financier que par sa participation active au débat politique et au processus normatif. Son gouvernement est pour une Organisation plus forte, capable d'élaborer et de coordonner des réponses collectives aux défis mondiaux et d'être le lieu où s'élabore l'essentiel des textes normatifs et des politiques générales à l'échelle internationale.

29. Bien que le Gouvernement norvégien comprenne la logique qui sous-tend de nombreuses propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général, il est en désaccord avec certaines d'entre elles et a besoin d'examiner de plus près les conséquences pratiques de certaines autres. La Norvège consacre une part considérable de ses fonds publics à l'Organisation des Nations Unies. Elle doit rendre des comptes à ses contribuables, ainsi qu'aux populations qui ont besoin de l'aide de l'Organisation, et doit donc en contrôler les activités et veiller à ce que ses ressources soient gérées de manière efficace et efficiente.

30. La gestion des ressources de l'Organisation des Nations Unies présente des déficiences graves. Des mesures ont été prises pour y remédier mais il faut faire plus. L'Organisation ne sera réellement crédible que si elle dispose d'un système de gestion des ressources transparent, efficace et responsable. Cela signifie non pas que des mécanismes complexes doivent être mis en place, mais que les domaines de compétence doivent être clairement définis et que les dirigeants, à tous les niveaux, doivent prendre leurs responsabilités. Le sentiment que certains hauts fonctionnaires du Secrétariat n'agissent pas toujours conformément à la Charte des Nations Unies nuit gravement à l'image de l'Organisation.

31. La Norvège plaide depuis longtemps pour le renforcement de la direction du Secrétariat et des pouvoirs du Secrétaire général en matière de gestion des ressources de l'Organisation. Mais le renforcement des pouvoirs du Secrétaire général et de ses collaborateurs, proposé dans le rapport, doit aller de pair avec une plus grande responsabilité, notamment vis-à-vis des États Membres. L'Assemblée générale a étudié la question de la responsabilisation à plusieurs reprises et la délégation norvégienne s'étonne qu'aucune solution appropriée n'y ait été trouvée.

32. En ce qui concerne le rôle du Vice-Secrétaire général, la Norvège comprend bien la nécessité d'une plus grande délégation des pouvoirs du Secrétaire général, mais elle estime que c'est à lui qu'incombe la responsabilité générale. Elle met en garde contre la création de ce qui pourrait être perçu comme deux sources de pouvoir au sein du Secrétariat et pense que l'Assemblée générale ne devrait pas prendre des décisions qui pourraient saper l'autorité du Secrétaire général.

33. Le Secrétaire général ne limite pas ses propositions à la réforme interne du Secrétariat et aborde également des problèmes de gouvernance. Il est compréhensible que de nombreux pays souhaitent contrer ce qu'ils estiment être des tentatives de transfert de fonctions de l'Assemblée générale à un petit cercle de nations riches et puissantes, et la Norvège partage leur inquiétude. Si l'Organisation venait à perdre son caractère multilatéral et universel, elle ne serait plus digne d'être le principal lieu de règlement des problèmes mondiaux.

34. La Norvège met donc fermement en garde contre toute proposition tendant à créer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, de nouveaux dispositifs de gouvernance formés de petits groupes d'États Membres « représentatifs », car cela ne serait ni dans son propre intérêt, ni dans celui de l'Organisation. Les mécanismes de prise de décisions de l'Organisation posent un certain nombre de problèmes majeurs, mais le nombre élevé d'États Membres et leur participation aux négociations n'en est pas un en soi.

35. Les problèmes de gouvernance auxquels l'Organisation doit faire face sont de nature plus politique. Les États semblent parfois peu disposés à transiger sur leurs propres intérêts pendant des négociations et cèdent souvent à la tentation de gérer le Secrétariat dans les moindres détails au lieu de lui donner des orientations stratégiques. Ils ont tendance à avoir une approche « à la carte » de l'Organisation, et un décalage se produit entre les missions confiées à l'Organisation par les États Membres et les ressources qu'ils mettent à sa disposition pour les mener à bien.

36. Craindre que certains États Membres ne soient exclus des mécanismes décisionnels de l'Assemblée générale ne doit pas mener à une protection aveugle du statu quo au Secrétariat ou à l'Assemblée. L'Organisation doit être rendue plus forte et plus efficace pour le bien de ses véritables clients, les peuples du monde. Bien que le Gouvernement norvégien approuve l'orientation globale des propositions du Secrétaire général relatives à la gestion des ressources humaines, au budget et aux finances, les conséquences pratiques de certaines d'entre elles méritent d'être clarifiées. Il importe tout particulièrement de faire en sorte que l'Organisation se dote du personnel le mieux qualifié, conformément à l'article 101 de la Charte, que le système de recrutement et la gestion du personnel soient améliorés

et que les directeurs de programme soient davantage comptables de leurs décisions.

37. Plusieurs propositions contenues dans le rapport ne semblent pas nécessiter de décision de la part de l'Assemblée générale, leur suivi étant du ressort du Secrétaire général. La délégation norvégienne aimerait en savoir plus sur ces initiatives et croit comprendre que l'Assemblée générale pourrait être amenée à donner une orientation et à prendre des décisions sur des points précis ultérieurement. La Norvège demeure profondément attachée à la Charte, qui reste le reflet des idéaux et des objectifs les plus nobles des États Membres. Mais si les États Membres doivent préserver ce qu'ils ont accompli, ils doivent en permanence transformer et améliorer l'Organisation pour répondre aux besoins d'un monde en mutation.

38. **M. Kozaki** (Japon) dit que le Japon partage les objectifs exposés dans le rapport du Secrétaire général et accordera toute l'attention voulue aux mesures de réforme proposées. Il appuie également, sur le plan des principes, le rapport correspondant du Comité consultatif dans lequel celui-ci recommande avec raison que plusieurs des propositions du Secrétaire général soient mises en œuvre sans plus tarder, dans le cadre de ses prérogatives actuelles. Le Japon demande instamment au Secrétaire général d'exercer son leadership à cette fin et il appuiera fermement son action.

39. Le Japon étudiera soigneusement les propositions qui doivent être examinées par la Commission, ainsi que les informations et analyses devant être fournies par le Secrétaire général en mai, et il note que la Commission sera également saisie d'un rapport détaillé sur la gestion des ressources humaines en septembre. Les recommandations du Comité consultatif en matière de gouvernance sont judicieuses et il revient à l'Assemblée générale, et non à la Commission, de les examiner.

40. Étant donné les indications fournies par le Comité consultatif et la demande du Président de l'Assemblée, le Japon est convaincu que la Cinquième Commission devrait décider rapidement de la manière dont elle devrait procéder à l'examen du rapport du Secrétaire général. La Commission devrait se préparer à entamer des discussions de fond en mai, et le Japon collaborera de bonne foi et de façon constructive avec toutes les parties.

41. **M^{me} Stevens** (Australie), prenant la parole également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, déclare que le rapport du Secrétaire général

constitue un plan précieux pour la rationalisation et la modernisation du Secrétariat. La Commission a été priée de rendre compte à l'Assemblée générale de ses débats au plus vite et, d'ici au 18 avril 2006, elle devrait respecter strictement cette échéance.

42. La Commission devrait accorder une attention particulière aux conseils des experts du Comité consultatif, qui ont étudié soigneusement le rapport du Secrétaire général. La représentante de l'Australie encourage vivement le Secrétaire général à entreprendre dès que possible la mise en œuvre des initiatives dont le Comité consultatif estime qu'elles sont de son ressort. Le CCQAB a également fait remarquer que certaines propositions ne pourraient être réellement évaluées que lorsque le Secrétariat aurait soumis de nouveaux rapports détaillés dans les mois à venir. M^{me} Stevens pense elle aussi qu'un rapport d'exécution détaillé doit être présenté et attend avec intérêt les rapports dont l'Assemblée sera saisie à sa soixante et unième session. Il semble que la Cinquième Commission ne pourra guère avancer tant que ces rapports ne lui auront pas été présentés.

43. Le CCQAB a en outre identifié un certain nombre de recommandations qui posent clairement des problèmes de politique générale et doivent être examinés par les États Membres, et l'Assemblée générale est le seul organe compétent pour ce faire. Le rapport du Secrétaire général doit être mis en œuvre promptement, pour le bien de l'Organisation, et les délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande espèrent avancer rapidement sur cette voie, en collaboration avec les autres États Membres.

44. **M. Mazumdar** (Inde) pense comme le Vice-Secrétaire général que les débats sur le rapport du Secrétaire général doivent se dérouler dans un climat d'entente et de confiance solides, tant entre les États Membres qu'entre eux et le Secrétariat. Comme on pouvait s'y attendre, le rapport du Comité consultatif est clair, judicieux et précis. La délégation indienne est heureuse qu'après un débat de procédure inutile, la Commission soit maintenant en mesure d'avancer. Elle tient à remercier le Président de l'Assemblée générale et son bureau dont l'action a été décisive. Cependant, le tableau est quelque peu assombri par l'incertitude qui plane sur la disponibilité des services de conférence, et il faut espérer que la question pourra être réglée de manière raisonnable.

45. L'Inde examinera favorablement les propositions du Secrétaire général, dont un grand nombre représentent la suite logique des travaux accomplis par la Commission lors de sessions précédentes ou ne peuvent faire l'objet d'une décision tant que le Secrétaire général n'aura pas présenté de nouveaux rapports. Dans le cas d'autres propositions, cependant, la Commission devra se pencher sur les hypothèses fondamentales qui les sous-tendent et décider si elle les accepte ou non avant d'aller de l'avant. Si la délégation indienne est disposée à étudier toute nouvelle information à l'appui de ces propositions, elle demeure convaincue qu'elles ne sont pas nécessairement indispensables au succès de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

46. M^{me} **Wang Xinxia** (Chine) dit que la délégation chinoise attache une grande importance au rapport du Secrétaire général et est prête à discuter sérieusement des propositions qu'il contient. Elle demande également que la Commission dispose de tous les services de conférence nécessaires pour faciliter les débats.

47. **M. Elnaggar** (Égypte) dit que sa délégation s'abstiendra de faire des observations sur le rapport du Secrétaire général quant au fond. Comme la délégation indienne, elle se réjouit que la Commission soit saisie de ce rapport, après un débat de procédure inutile. À l'avenir, les débats de procédure sur le rapport du Secrétaire général devraient avoir lieu pendant les réunions officielles de la Commission afin de ne pas gaspiller les services de conférence. Puisqu'un accord a été trouvé concernant la procédure à suivre, redéfinir le calendrier ou le type de résultat auquel la Commission doit aboutir serait inutile et serait en outre déroger à l'obligation qu'elle a de s'acquitter de ses fonctions conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Enfin, l'Égypte est disposée à s'associer à toute décision propre à faciliter le travail de la Commission.

La séance est levée à 11 h 55.